

PROCES VERBAL

L'an deux mil vingt deux, le 05 avril à 18h 30, le Conseil Municipal de la Commune de VILLERS-ECALLES, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jean-Christophe EMO, Maire de VILLERS-ECALLES.

		présent	Procuration à
EMO	Jean-Christophe	X	
MOUTON	Janine	X	
PREVOST	Francis	X	
GRANLIN	Valérie	X	
LEBLOND	Rémy	X	
HAMELIN	Jean-Luc	X	
LAUNAY	Jean-Noël	X	
COURANT	Marc	X	
SERAPHIN	Ludovic		
BRUEL	Didier	X	
LEVILLAIN-LAVENANT	Erika		MOUTON Janine
OLIVIER	Christophe	X	
CREMET	Alison	X	
VIELLE	Raphaël	X	
DAMBRY-DUVERNOIS	Virginie	X	
FLEURY	Sophie	X	
COURANT	Noémie		

M. Didier BRUEL est nommé secrétaire de séance.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 février 2022

Approuvé à l'unanimité.

FINANCES

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le Compte Administratif 2021 est approuvé à l'unanimité sous la Présidence de M. LEBLOND et s'équilibre comme suit :

Fonctionnement

Dépenses	1 239 774.41 €
Recettes	2 396 394.10 €
Report N-1	0 €

Investissement

Dépenses	540 072.49 €
Recettes	1 227 135.96 €
Report N-1	- 664 891.33 €
excédent :	1 178 791.83 €

COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR

Le Conseil approuve le compte de gestion du receveur qui correspond au centime près au compte administratif.

AFFECTATION DU RESULTAT

Vu le compte administratif 2021

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- d'affecter le résultat de fonctionnement 2021
 en section Investissement art. 1068 425 121 €
 en section fonctionnement art. 002 731 498.69 €
- report de l'exédent d'investissement 2021 à l'art. 001 : 22 172.14 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Le Conseil décide de reconduire en 2022 les mêmes taux qu'en 2021, excepté celui de la CFE

	Bases notifiées	Taux votés	Produit voté
TFPB	2 583 000	42.26 %	1 091 575
TFPNB	44 200	40.74 %	18 007
CFE	2 008 000	24.18 %	485 534
total			1 595 116

BUDGET PRIMITIF 2022

Le Budget Primitif 2022 est adopté à l'unanimité, et s'équilibre comme suit :

Fonctionnement

Dépenses	2 403 423 €
Recettes	3 103 423 €

Investissement

Dépenses - R.A.R. et recettes	1 739 607€
-------------------------------	------------

SUBVENTIONS 2022 AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil décide d'attribuer en 2022 les subventions suivantes aux associations locales :

A.C.V.E.	970
Association du souvenir	790
CNVE	790
Club d'Amitié aux Anciens	790
Comité de Jumelage	1220
Coop. Scolaire J. Prévost	2000
Cousettes de VE	310
Enfants LAO	270
Hathor	790
Jardins ouvriers	190
karaté	970
Mains Agiles	790
Majos stars de Villers-Ecalles	970
P.P.V.E.	790
R.E.V.E.	970
Radio Horizon	600
Tae Kwon Do Club	970
TOTAL	14 550

DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Conseil charge M. le Maire de déposer des demandes de subventions auprès du Département au titre de l'aide à la voirie communale pour l'achat d'équipements pour le tracteur des services techniques :

Chargeur : 24 167 € HT

Broyeur : 3 300 € HT

D'autre part, le Conseil est informé que l'acquisition de la balayeuse ne bénéficiera pas d'une subvention.

AFFAIRES EN COURS

PROGRAMME D'EFFACEMENT DES RESEAUX ET ECLAIRAGE PUBLIC 2022

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire numéro Eff+ EP – 2021-0-76743-M5034 désigné « Entrée route de Duclair – D143 » dont le montant prévisionnel s'élève à 257 322 € T.T.C. et pour lequel la commune participera à hauteur de 96 247 € T.T.C.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- adopte à l'unanimité le projet cité ci-dessus ;
- décide d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2022 un montant de 96 247 € TTC (la TVA étant récupérable)
- demande au SDE76 de programmer ces travaux
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet ;

TRANSPORT SCOLAIRE

Convention financière entre la Région Normandie et la Commune relative à la participation financière à l'abonnement du transport scolaire

La commune finance jusqu'à présent le coût de l'abonnement au transport scolaire des élèves de maternelle et primaire.

Le CCAS prend pour partie en charge, en fonction du quotient familial, le coût de l'abonnement pour les élèves scolarisés dans les collèges et lycées.

Le Conseil Municipal décide de prendre désormais en charge 100 % de la part due par les familles pour les transports scolaires (routiers ou ferroviaires) de l'ensemble des élèves de la maternelle à la terminale.

Une convention signée avec la Région Normandie permettra une inscription gratuite pour les services de transport organisés par la Région, autocar (circuit scolaire ou ligne régulière) ou train, regroupés au sein du réseau NOMAD.

La convention prendra effet à compter de sa notification et les prestations démarreront à la date d'ouverture des campagnes d'inscription et ce pour chaque année scolaire. Elle est conclue pour une année, renouvelable par tacite reconduction pour une durée maximale de 5 années scolaires.

DIVERS

LISTE PREPARATOIRE DES JURES D'ASSISES

Il est procédé au tirage au sort de trois électeurs sur la liste électorale en vue de l'établissement de la liste préparatoire des jurés d'assises :

- N° 1260 TETELIN Manon
- N° 352 DELAMARE Auriane
- N° 169 BRIANCHON Céline

Rapport annuel sur l'égalité femmes-hommes

le rapport annuel a été transmis aux conseillers municipaux. Aucune question ni aucun commentaire ne sont apportés à ce rapport.

INSTALLATIONS CLASSEES

La société INOVA PULP & PAPER a sollicité une autorisation environnementale relative à l'exploitation d'une usine de recyclage de papiers usagés en pâte à papier désencrée sur la commune d'Alizay.

Le process fait appel à de l'épandage de carbonate de calcium issu des opérations de désencrage. Le plan d'épandage impactera la commune et le Conseil est appelé à donner son avis sur ce dossier.

Pour : 8 voix, Abstentions : 7 voix

INFORMATIONS

Il est noté le mauvais état des bas de murs intérieurs de l'église.

A la question concernant l'entretien du chemin entre le lotissement Chambellan et la voie verte, il est répondu que le chemin est la propriété de l'ent. Ferrero et non de la commune.

Il est noté la panne de réseau de la fibre impactant 31 clients Orange depuis de nombreuses semaines.